

La Municipalité en Direct

CONSEIL : le prochain Conseil municipal aura lieu le 29 janvier à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.

RÉUNION PUBLIQUE : énergie renouvelables et ZA-ENR

Dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables de mars 2023, l'Etat lance une démarche d'identification des ZA-ENR (Zones d'accélération des énergies renouvelables).

Dans ce contexte, les communes sont sollicitées par les préfets pour identifier les secteurs qui seraient les plus appropriés pour l'installation de projets solaires photovoltaïques en toiture, de tracker solaire ou d'ombrière de parking.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, nous vous invitons à une réunion publique organisée **le samedi 17 février à 10h, salle du conseil, à la mairie de La Bouëxière.**

ALSH vacances : les inscriptions pour les vacances d'hiver seront possibles uniquement sur le nouveau portail famille entre le 31/01 et le 11/02. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune rubrique "accueil de loisirs pendant les vacances scolaires". N'hésitez pas à nous contacter à alshlabouexiere@liffre-cormier.fr pour tout soucis d'inscription.

TERRAINS À VENDRE : Ecoquartier communal "la Tannerie"

96 lots - Terrains à bâtir viabilisés de 178 à 601 m² - raccordés tout à l'égout - libre constructeur. Prix de vente : 180 € / m²

Fiche d'inscription disponibles en mairie et à l'étude notariale de La Bouëxière. Date limite des retours 31 mars 2024.

Attribution des lots le 18 avril 2024 à 18h.

Information à la mairie 02 99 62 62 95

ou à urba@mairie-labouexiere.fr,

ou à l'étude notariale de La Bouëxière 02 99 62 62 40

ou à ap.35026@notaires.fr

ÉLECTIONS : S'inscrire pour voter lors des élections européennes le 9 juin 2024

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale avec le téléservice ou avec le formulaire papier jusqu'au 3 mai.

Vous devez renseigner le formulaire papier, puis le transmettre, avec les documents justificatifs, à la mairie.

Pour cela, vous pouvez :

→ Soit l'envoyer par courrier, en faisant en sorte que la mairie le reçoive le 3 mai au plus tard (la date de réception faisant foi)

→ Soit le déposer sur place au plus tard le 3 mai.

À savoir : si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), vous avez un délai supplémentaire (en France et à l'étranger).

Vérifiez votre situation électorale en ligne sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

Evénements

THÉÂTRE "STATIONNEMENT ALTERNÉ "

Vendredis 26 janvier à 21h, samedis 27 janvier à 21h

Dimanches 28 janvier à 15h

Espace culturel André Blot

Une comédie où les mensonges s'empilent les uns sur les autres pour le plus grand bonheur du public. Jean Martin est un chauffeur de taxi très ordinaire. Mais il entretient deux secrets... et chacun de ses "secrets" ignore l'existence de l'autre... jusqu'au jour où un grain de sable vient enrayer son mécanisme de "stationnement alterné" si bien rodé.

Proposé par l'association Art-Scène Théâtre de Liffré, une comédie de Ray Cooney. Tout public

Tarifs : moins de 12 ans : gratuit / 12 à 16 ans : 4€

plus de 16 ans : 8€ / Billetterie sur place

Information et réservations possibles à :

artscene.theatreliffre@gmail.com

EXPOSITION EVASION

du 19 janvier au 20 mars

Médiathèque Ménével

Claire Bottier est passionnée par la photographie animalière. Elle aime aussi les voyages. Combinant ses deux passions, elle vous propose cette exposition photographique avec les animaux observés dans les pays suivants : Kenya, Zambie, Botswana. Accès libre et gratuit - visible aux heures d'ouverture de la médiathèque.

UN BON DÉJEUNER

Spectacle jeunesse

Samedi 10 février à 11h

Salle Corbière

C'est l'histoire d'une petite ogresse orpheline, aux cheveux en bataille et aux pieds nus. Elle vit seule dans un immense château gris, où tout est trop haut ou trop grand pour elle. Mais pour survivre, il lui faut cependant un enfant par semaine, qu'elle déguste le dimanche.... Spectacle inspiré de l'album Le déjeuner de la petite ogresse d'Anaïs Vaugelade, proposé par la compagnie Ecoutez-voir. Durée : 40 min - à partir de 4 ans. Gratuit sur inscription à l'accueil de la médiathèque ou au 02 99 62 67 43 ou par mail à mediatheque@mairie-labouexiere.fr

RENCONTRE D'AUTEUR CHRISTOPHE LEPRINCE

Mois du Livre en Bretagne

Samedi 17 février à 11h

Médiathèque Ménével

Venez échanger avec l'auteur Christophe Leprince, professeur des écoles, habitant La Bouëxière. Il sort le tome 2 de sa trilogie "Le joueur de flûte" librement inspiré du Joueur de flûte de Hamelin. Gratuit.

Astreinte en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez appeler le 06 12 57 98 94

Reproduction interdite - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - **Merci de déposer vos articles au plus tard le vendredi 2 février**

Associations

►► CERCLE DES RETRAITÉS : Notez dans vos agendas

Lundi 26 février : Concours de belote - salle André Blot

Lundi 18 mars : Repas tête de veau

Mardi 26 mars : Dictée - salle CORBIERE

Mardi 2 avril : Spectacle au Ponant à pacé - Prix 27€

Lundi 6 mai : Concours de palets à la Bouëxière

Mercredi 12 juin : Fête de l'amitié au phare de st Coulon

►► LA GAULE ROMAINE

Ouverture de la pêche à la truite le samedi 9 mars suivi de 3 lâchers tous les 15 jours et le 27 avril pour le brochet.

Les cartes annuelles ou à la journée sont en vente : au P MU Chans Vat et à la Jardinerie de la Forêt B D V. à la Bouëxière.

►► LES BOUCS EN TRAIN : Appel à dons et à bénévoles pour le carnaval 2024

Pour sa troisième édition, les Carnavalettes vous proposent de se retrouver le samedi 13 avril 2024.

ATTENTION changement de lieu : le bal se tiendra au Foyer rural et non au centre culturel André Blot.

Cette année on laisse place aux extravagances !

Une belle parade pleine de surprises vous attend.

Le programme détaillé sera bientôt disponible.

En attendant, ami.e.s bénévoles vous êtes les bienvenu.e.s !

Les personnages carnaval ont besoin de vous

Alors si dans votre garage / grenier / grange vous avez du matériel, contactez nous : lesboucsentrain@gmail.com

Nous recherchons : du grillage de poules, du bois, des coussins

Merci et à bientôt !

Les Carnavalettes

≡ Liffré-Cormier Communauté

►► APPEL À PROJET : Agissons pour le climat ! Liffré-Cormier Communauté relance en 2024 une première session de l'appel à projets « Agissons pour le climat ».

Son but : accompagner les acteurs locaux dans la mise en oeuvre de projets et d'actions répondant aux enjeux Air-Climat-Énergie

Cette action s'adresse à tout type de porteur de projet : association, habitants regroupés en collectif ou présentant un projet à titre individuel mais d'intérêt collectif... développée sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.

Les projets soutenus devront réunir plusieurs critères :

– Avoir lieu sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté et si possible, rayonner à l'échelle communautaire ;

– S'inscrire dans l'une des thématiques du Plan Climat et ainsi contribuer à la lutte et/ou l'adaptation au changement climatique.

– Être d'intérêt collectif. Toute démarche à visée commerciale ou partisane est exclue.

Une enveloppe de 7000€ est dédiée à cette action. Le montant des aides attribuées aux projets retenus sera fixé après analyse des candidatures par les élus communautaires. Le niveau d'aide sera de 50% minimum et pourra aller jusqu'à 100%.

Le dépôt d'un dossier ne préjuge en rien de l'attribution d'une subvention.

COMMENT PARTICIPER ?

Remplissez le formulaire en ligne sur :

<https://www.liffre-cormier.fr/actualite/un-appel-a-projets-agissons-pour-le-climat/>

►► LE FORUM DES MÉTIERS, LE 27 JANVIER !

Venez explorer une douzaine de domaines et découvrir plus de 70 métiers lors du forum des métiers de ce samedi 27 janvier.

Au programme :

Santé – social, Éducation, Animation – culture – sport, Hôtellerie – restauration, Commerce – service, Informatique – technologie, Industrie, BTP, Logistique – mécanique, Agriculture, Sécurité – prévention, Environnement et développement durable, Rendez-vous **le samedi 27 janvier 2024 de 9h à 13h à l'Esplanade Bel Air à Saint-Aubin-du-Cormier.**

Gratuit, ouvert à tous et sans rendez-vous.



Boutique éphémère

►► SHOPPING EN FOLIE : le shopping en folie ouvre ses portes pour une boutique spéciale st Valentin.

La boutique éphémère sera ouverte le samedi 3 février 2024 de 10h à 17h - salle du préau de Maisonneuve

Vous pourrez y découvrir différents créateurs, micro-entrepreneur, et des VDI. On vous y attend nombreux !



Divers

►► SICTOM VALCOBREIZH

Les déchèteries gérées par Smictom Valcobreizh de La Bouëxière et Liffré seront exceptionnellement fermées le vendredi 26 janvier entre 14h et 17h.

►► AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de LIFFRÉ et LA BOUËXIÈRE qu'une consultation du public va être ouverte du **lundi 22 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024 inclus**, sur la demande présentée par la SAS GALESNAIS ENERGIE en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de l'unité de méthanisation située lieu-dit « La Basse Galesnais » sur la commune de LIFFRÉ.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de LIFFRÉ, aux heures suivantes :

. Du lundi au vendredi de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h00

. Le samedi matin de 09h30 à 12h30

. Fermé le jeudi après-midi et les jours fériés

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- **à la mairie de LIFFRÉ**, sur un registre ouvert à cet effet ;

- **par voie postale** : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;

- **par voie électronique** à l'adresse suivante :

pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

(en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public_SAS GALESNAIS ENERGIE_LIFFRÉ »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

•Elle sera formalisée par la signature d'un arrêté préfectoral.